

# Note de synthèse Budget primitif 2024

Présentée en Conseil municipal,  
Le 11 décembre 2023.



**Ville de  
Valenciennes**

## Préambule

Le code général des collectivités territoriales dispose que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu en conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Ce dernier s'est tenu à la ville de Valenciennes lors du conseil municipal du 04 décembre 2023.

## Sommaire

I.	Budget Principal : Analyse du budget primitif 2024 .....	3
1.	Un budget primitif confronté au rebond inflationniste.....	3
2.	Une section de fonctionnement repensée pour amortir au plus le rebond inflationniste 4	
a)	<i>Des dépenses de fonctionnement ajustées aux réalisations budgétaires et aux changements de périmètre.....</i>	4
b)	<i>Structuration et évolution des recettes de fonctionnement.....</i>	5
3.	Traduction budgétaire du nouveau programme d'investissement.....	6
a)	<i>Vision globale, hors remboursement du capital de la dette.....</i>	6
b)	<i>Chapitre 16, remboursement du capital de la dette.....</i>	7
II.	Budget annexe « Centre Aquatique ».....	7
1.	Section de fonctionnement - Vision globale .....	7
2.	Détails de la Section d'investissement .....	8
III.	Budget annexe « Parcs de stationnement ».....	8
1.	Section d'exploitation - Vision globale.....	8
2.	Détails de la Section d'investissement .....	9

# I. Budget Principal : Analyse du budget primitif 2024

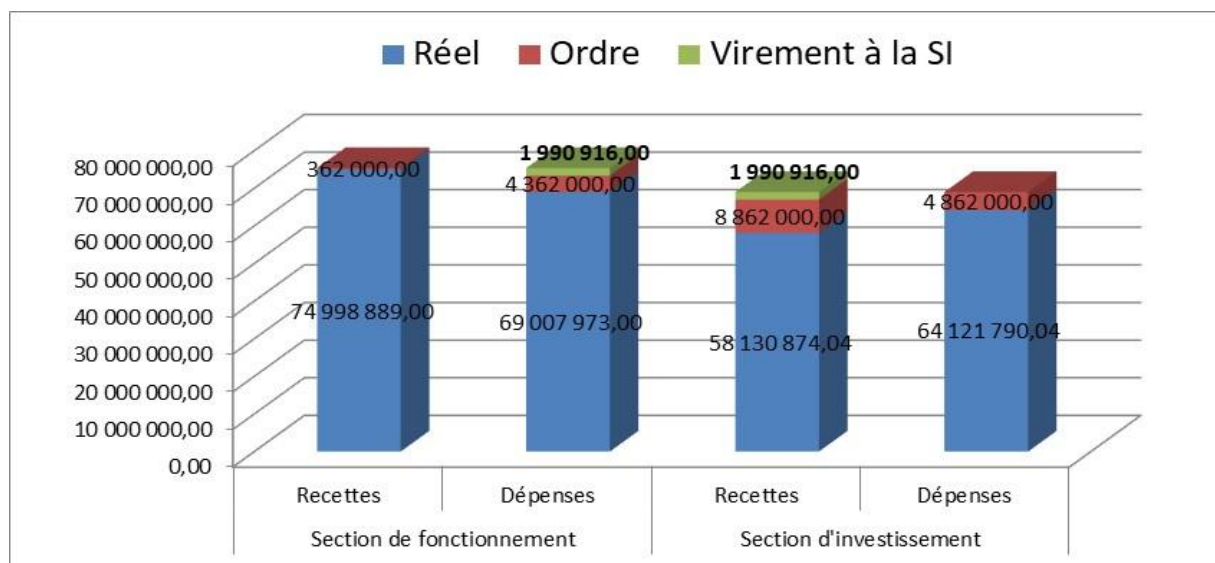
## 1. Un budget primitif confronté au rebond inflationniste

En 2024, la masse budgétaire globale du budget général (mouvements réels et mouvements d'ordre) s'élève à 144 344 679.04 € et se répartit ainsi :

- Section de fonctionnement : 75 360 889.00 euros
- Section d'investissement : 68 983 790.04 euros.

Il est possible de distinguer deux catégories d'inscription budgétaire :

- Les dépenses et recettes réelles, qui font l'objet d'un encaissement ou d'un décaissement effectif ;
- Les dépenses et recettes d'ordres qui sont des opérations comptables internes à la collectivité, n'entraînant pas de mouvement de trésorerie, exemple : amortissements, provisions...



Le budget primitif 2024 se caractérise par :

- Une section de fonctionnement qui reste impactée par l'augmentation du coût des fluides et par le rebond inflationniste ;
- Des dépenses de gestion pensées au plus juste pour sécuriser la trajectoire financière de la collectivité ;
- Une montée en charge de la programmation pluriannuelle d'investissement sur la section d'investissement ;
- Un maintien des taux de fiscalité toujours inchangés depuis 2012.

## 2. Une section de fonctionnement repensée pour amortir au plus le rebond inflationniste

### a) Des dépenses de fonctionnement ajustées aux réalisations budgétaires et aux changements de périmètre.

Le tableau ci-dessous reprend les propositions budgétaires des services gestionnaires sur les différents chapitres de la section de fonctionnement, hors mouvement d'ordre.

	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution en %
FONCTIONNEMENT	BP	BP	BP	BP	BP	BP 23 / BP 24
Chapitre 011 - Charges à caractère générale	16 876 322	16 530 528	15 072 145	20 179 998	19 938 555	-1,20%
Chapitre 012 - Ressources humaines	36 054 118	35 820 175	34 206 137	35 925 963	36 515 773	1,64%
Chapitre 014 - Atténuation de produits	1 000	1 000	1 000	0	10 000	
Chapitre 65 - Subventions et Participation	8 196 185	6 567 097	8 761 177	10 616 267	10 984 142	3,47%
<i>dont Participation à l'équilibre des budgets annexes (65821)</i>	1 302 480	1 271 404	2 350 803	2 896 023	2 989 871	3,24%
Chapitre 66 - Dépenses financières / Intérêts de la dette	1 516 000	1 490 136	1 108 000	1 121 676	1 234 503	10,06%
Dépenses de gestion	62 643 625	60 408 936	59 148 459	67 843 905	68 682 973	1,24%
Chapitre 67 - Dépenses Exceptionnelles	508 170	100 000	100 000	325 000	325 000	0,00%
Dépenses réelles de fonctionnement	63 151 795	60 508 936	59 248 459	68 168 905	69 007 973	1,23%

En opérations réelles, les dépenses de fonctionnement proposées au vote s'élèvent à 69 M€.

#### En détail et par chapitre :

**Le chapitre 011 « Charges à caractère général »**, d'un montant de 20 M€, représente 29 % des dépenses réelles de fonctionnement. La diminution constatée résulte principalement du réajustement du budget dédié aux fluides (- 1.7 M€). Toutefois cette baisse n'est pas intégralement impactée sur ce chapitre par des évolutions de périmètre ainsi que par d'importants effets inflations sur diverses prestations.

**Le chapitre 012 « Charges de personnel »** (36.5 M€) est en augmentation par rapport à 2023. Cette évolution s'explique principalement par l'évolution du point d'indice sur une année pleine. Le détail de cette inscription est retranscrit dans le Rapport d'orientations budgétaires 2024. Le glissement vieillesse technicité et autres évolutions réglementaires sont également intégrés. Les dépenses de personnel représentent 53 % des dépenses de gestion.

**Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »** représentent 16 % des dépenses de fonctionnement. Ce chapitre connaît une augmentation afin d'accompagner les partenaires de la ville, et notamment le CCAS dans ce contexte compliqué.

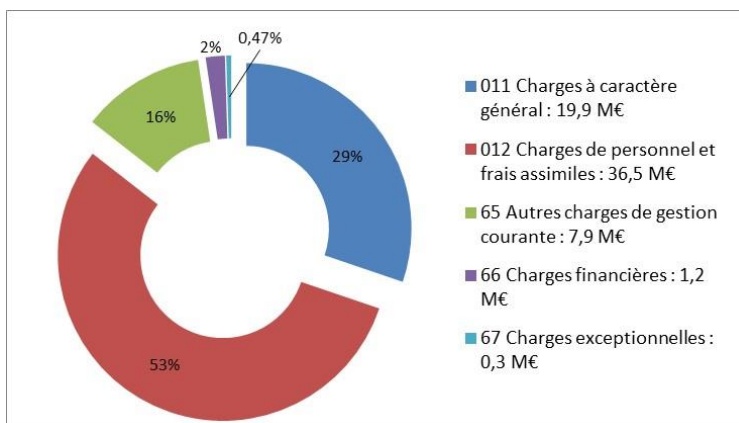
La hausse de ce chapitre s'explique également par les participations prévisionnelles à l'équilibre des budgets annexes.

Les prévisions d'équilibres entre budget principal et budgets annexes seront rectifiées après reprise des résultats suite au vote du compte administratif 2023.

**Les charges exceptionnelles** sont évaluées à 325 K€. Elles sont provisionnées afin de permettre des opérations telles que des annulations de titres sur exercice antérieur.

Enfin, **le chapitre 66 « Charges financières »** représente 2 % des dépenses de gestion du budget général.

### Répartition des dépenses de fonctionnement



### b) Structuration et évolution des recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 74.9 M€, soit une augmentation de +4 %.

FONCTIONNEMENT	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution en % BP 23 / BP 24
	BP	BP	BP	BP	BP	
Chapitre 70 - Produits des services	5 823 409	5 344 110	4 902 034	5 508 093	7 601 058	38,00%
Chapitres 73 et 731- Impôts, taxes, FPIC, Reversement	44 109 661	43 988 434	45 642 422	48 687 598	50 570 558	3,87%
Chapitre 74 - Dotations, compensation et subventions	16 440 646	16 625 333	15 737 664	17 298 292	16 029 105	-7,34%
Chapitre 75 - Produits de gestion courante	1 185 712	1 207 940	773 500	660 317	688 168	4,22%
Chapitre 76 - Produits financiers	1 000	1 000	1 000	1 000	0	-100,00%
Chapitre 013 - Atténuation de charges	440 000	50 000	10 000	10 000	10 000	0,00%
Recettes de gestion	68 000 428	67 216 817	67 066 620	72 165 300	74 898 889	3,79%
Chapitre 77 - Produits Exceptionnels	171 400	100 000	100 000	100 000	100 000	0,00%
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>68 171 828</b>	<b>67 316 817</b>	<b>67 166 620</b>	<b>72 265 300</b>	<b>74 998 889</b>	<b>3,78%</b>

**Les recettes fiscales** représentent toujours plus de 67 % des recettes de fonctionnement de la ville. La hausse sur ce chapitre résulte des notifications 2023 des produits de fiscalité et de la révision des valeurs locatives attendue au vu de l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

**Les dotations de l'Etat** représentent 19.5 % des recettes de fonctionnement de la ville et sont en baisse en 2023, cela au vu du projet de loi de finances, du nouveau calcul des dotations et des réalisations antérieures.

	2020	2021	2022	2023	2024
	CA	CA	CA	Pré-CA	BP
<b>Dotation Globale de fonctionnement</b>	<b>11 894 876</b>	<b>11 998 046</b>	<b>12 114 353</b>	<b>12 169 577</b>	<b>12 130 000</b>
<i>Dotation forfaitaire</i>	8 457 243	8 440 112	8 422 662	8 370 655	8 300 000
<i>Dotation nationale de péréquation</i>	442 966	416 821	3 288 991	3 436 492	3 500 000
<i>Dotation de solidarité urbaine</i>	2 994 667	3 141 113	402 700	362 430	330 000
<b>Dotation globale de décentralisation</b>	<b>443 326</b>	<b>443 826</b>	<b>443 826</b>	<b>443 826</b>	<b>443 826</b>
<b>Compensations fiscales</b>	<b>1 557 070</b>	<b>647 877</b>	<b>705 671</b>	<b>779 994</b>	<b>750 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>14 057 501</b>	<b>13 252 243</b>	<b>13 659 765</b>	<b>13 813 571</b>	<b>13 448 826</b>

**Le montant attendu des subventions de fonctionnement est de 2.528 M€.** Les plus importantes concernent l'activité liée à l'enfance et à la jeunesse, avec un montant programmé de 2 M€ versés principalement par la CAF.

Les prestations de services et le produit des redevances et loyers ont été estimés en fonction des tarifs actuellement appliqués et en prenant en compte les cessions effectuées sur l'année 2023.

### 3. Traduction budgétaire du nouveau programme d'investissement

#### a) Vision globale, hors remboursement du capital de la dette

2020	2021	2022	2023	2024
BP	BP	BP	BP	BP

Investissements Dépenses	11 814 475	13 469 443	19 415 422	28 611 083	46 190 774
Immobilisations propres	9 394 558	10 236 326	17 101 650	26 678 784	43 009 352
dont immobilisations incorporelles (frais d'études, logiciels,,)	1 081 258	1 932 083	4 227 100	2 925 700	2 515 654
dont immobilisations corporelles	7 958 300	8 159 243	8 129 550	8 031 764	12 337 278
dont travaux en cours	355 000	145 000	4 745 000	15 721 320	28 156 420
Subvention et fonds de concours	995 819	1 220 853	1 540 772	1 731 439	2 288 838
Avances consolidables et prise de capital	935 500	300 000	743 000	200 000	200 000
Participation aux budgets annexes	406 195	1 562 264	30 000		682 584
Dépenses diverses	82 403	150 000	0	860	10 000

Investissements Recettes	8 403 688	6 079 962	7 579 800	9 845 460	15 769 942
FCTVA et autres dotations (TLE)	5 150 000	3 150 462	2 300 000	1 650 000	3 250 000
Subventions d'investissement reçues	1 053 000	1 414 500	2 578 500	5 777 460	7 979 942
Avances consolidables et prise de capital	0	300 000	200 000	200 000	200 000
Cession	0	1 215 000	2 500 000	2 218 000	4 340 000
Participation des budgets annexes - 168751	2 200 688				
Recettes diverses			1 300		

MOD Dépenses	446 231	230 000	1 350 000	2 730 000	12 573 716
MOD Recettes	446 231	230 000	1 350 000	2 730 000	13 755 360
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 181 644</b>

Ainsi pour 2024, le volume des dépenses d'équipement envisagé sur le budget général, hors opérations réalisées pour des tiers, est de 46 M € (hors maîtrise d'ouvrage déléguée). Les prévisions de recettes propres d'investissement sont de l'ordre de 15.7 M € (FCTVA, subventions, ...).

#### En détail, et par thématique :

##### o Politique Educative :

- Le lancement du projet de pôle éducatif et social sur le quartier du faubourg de Lille et la continuation du chantier du pôle éducatif sur le quartier Chasse royale avec des inscriptions à hauteur de 18 M€ ;
- Le développement des outils numériques dans les écoles (467 K€).

Des chantiers d'entretien sont également prévus dans les écoles de la ville pour 305 K€.

- **Voirie, aménagement et rénovation urbaine :**
  - Le financement des équipements publics liés aux projets PNRQAD et NPNRU, ainsi que sur le quartier de l'îlot folien pour 2 M€ ;
  - Le cofinancement avec la Communauté d'agglomération d'actions relatives à l'habitat pour 330 K€ ;
  - La programmation des travaux sur la voirie à hauteur de 4.5 M€, dont l'avenue de Liège et les abords de l'école plaine de Mons ;
  - Le lancement des études relative au parking Silo « Forgeval » (450 K€).
  
- **Sécurité des habitants :**
  - L'extension du périmètre de vidéosurveillance (300 K€) ;
  - L'inscription de crédits pour le démarrage du chantier lié à la construction du nouvel hôtel de police municipale (2.9 M€) ;
  
- **Patrimoine et culture :**
  - Les travaux de rénovation et de modernisation du Musée des Beaux-Arts (6.4 M€).
  
- **Amélioration des services rendus à la population, avec :**
  - La rénovation d'équipements sportifs notamment le skate parc situé sur le quartier plaine de Mons (220 K€) ;
  - La modernisation du réseau d'éclairage public pour 1 M€ ;
  - Des réaménagements dans les cimetières communaux (1 M€).

Les dépenses d'équipement liées à l'entretien courant de son patrimoine et de ses équipements **représentent environ 5 M€ pour la ville.**

## **b) Chapitre 16, remboursement du capital de la dette**

Afin d'honorer l'annuité de la dette due en 2024 sont inscrits 5.357 M €, au chapitre 16, pour assurer le remboursement en capital. Ce montant sera éventuellement ajusté en cours d'année en fonction des éventuelles consultations d'emprunt décidées.

## **II. Budget annexe « Centre Aquatique »**

---

### **1. Section de fonctionnement - Vision globale**

Le budget annexe « Centre Aquatique » porte en section de fonctionnement les dépenses nécessaires à l'exploitation du bâtiment, que cela soit d'un point de vue activité avec le suivi de la délégation de service public, mais également d'un point de vue technique avec les dépenses liées au marché global de performance (fluides, maintenance...).

Les dépenses relatives à la concession de service public devront être réajustées au vu du renouvellement à venir du contrat sur l'exercice 2024.

De même, il est prévu 55 175 € au chapitre 66 « charges financières » pour régler l'annuité de l'emprunt contracté en 2018 pour ce budget.

	2021	2022	2023	2024
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>BP</b>	<b>BP</b>	<b>BP</b>	<b>BP</b>
Chapitre 011 - Charges à caractère générale	933 000	760 000	1 478 820	1 291 906
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante		655 050	656 000	560 005
Chapitre 67 - Dépenses exceptionnelles	616 146			
<b>Total Dépenses de gestion</b>	<b>1 549 146</b>	<b>1 415 050</b>	<b>2 134 820</b>	<b>1 851 911</b>
Chapitre 66 - Dépenses financières dont intérêts de la dette	68 458	64 630	60 046	55 175
<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 617 604</b>	<b>1 479 680</b>	<b>2 194 866</b>	<b>1 907 086</b>

Des recettes réelles de fonctionnement sont prévues au budget à hauteur de 484 K€, à ces dernières s'ajoute la participation du budget général au fonctionnement de ce budget, soit 1,7 M€. Cette inscription trouve son équivalence en dépenses au budget général sur l'article 65821.

## 2. Détails de la Section d'investissement

L'autorisation de programme relative à la construction du Centre aquatique étant clôturée, seuls sont inscrits les 46 500 € de crédits nécessaires au « gros entretien renouvellement » du bâtiment.

Une somme de 250 K€ est également inscrite pour régler l'annuité en capital de la dette.

## III. Budget annexe « Parcs de stationnement »

### 1. Section d'exploitation - Vision globale

Pour son second exercice, le budget annexe « Parcs de stationnement » porte en section d'exploitation les dépenses nécessaires à sa gestion et à l'exploitation des ouvrages de stationnement payant hors voirie.

Il est également prévu 45 255 € au chapitre 66 « charges financières » pour régler l'annuité des emprunts ayant financé ces parcs de stationnement.

	2022	2023	2024
<b>EXPLOITATION</b>	<b>BP</b>	<b>BP</b>	<b>BP</b>
Chapitre 011 - Charges à caractère générale	216 000	242 309	272 534
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	2 136 000	2 272 512	2 428 240
<b>Total Dépenses de gestion</b>	<b>2 352 000</b>	<b>2 514 821</b>	<b>2 700 774</b>
Chapitre 66 - Dépenses financières dont intérêts de la dette	70 500	50 593	45 255
<b>Total Dépenses d'exploitation</b>	<b>2 422 500</b>	<b>2 565 414</b>	<b>2 746 029</b>

Des recettes réelles d'exploitation sont prévues au budget à hauteur de 1,8 M€. Conformément à l'article L 2224-2 du CGCT, la participation du budget général est nécessaire pour atteindre l'équilibre sur ce budget. En effet, dans un objectif d'attractivité commerciale de son centre-ville et afin d'offrir un stationnement approprié pour l'ensemble



des usages, la ville a instauré une tarification globale et incitative qui pèse sur les résultats de ce budget.

Cette participation se justifie par les contraintes particulières d'exploitation fixées par la ville dans le cadre de sa politique du stationnement, mais également les investissements réalisés qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers ne peuvent être financés par la grille actuelle.

La participation du budget général inscrite au budget s'élève 1 270 K€ pour 2024. Cette inscription trouve son équivalence en dépenses au budget général sur l'article 65821.

## ***2. Détails de la Section d'investissement***

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 1 465 K€ pour régler l'annuité en capital de la dette (332 K€) et prévoir le lancement des études avant travaux relatives à la construction du parking silo « Forgeval » (682 K€).